

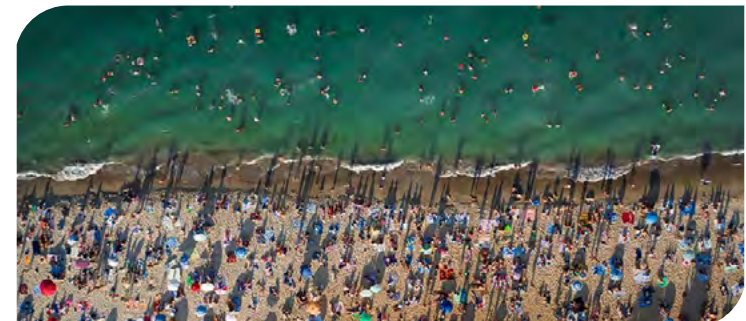
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Le prix et la qualité du service de gestion des déchets du Nord Médoc



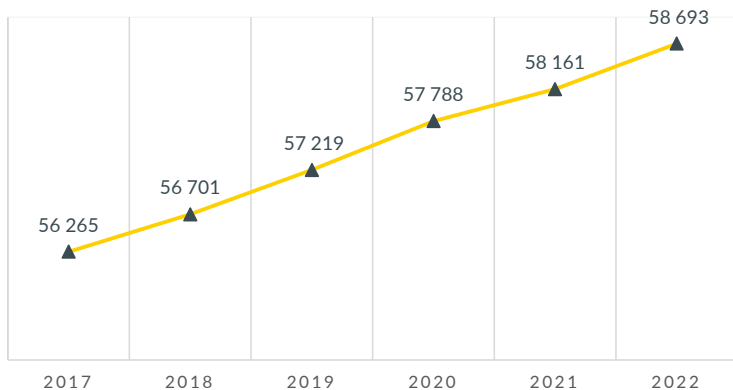
Rédaction et mise en page : service communication et prévention des déchets
Adoption en comité syndical le vendredi 30 juin 2023 - Délibération n°2023-22
Mise en ligne sur www.smicotom.fr le vendredi 7 juillet 2023 à 10h00

01. POPULATION & HABITAT



POPULATION PERMANENTE

58 693
habitants
Population permanente + comptée à part au 1^{er} janvier 2023



HABITAT

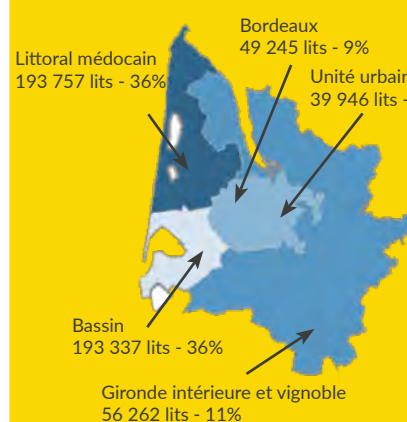
53 461
logements
dont logement vacants



L'ensemble des données de ce rapport est évalué à partir de la dotation globale de fonctionnement = population permanente + 1 habitant par résidence secondaire soit pour 2022 = 82 037 habitants

POPULATION TOURISTIQUE

La population touristique représente plus de 500 000 lits en hébergements marchands en Gironde. Les locations constituent le premier hébergement marchand devant les campings et l'hôtellerie. Le littoral médocain partage le podium avec le Bassin en terme de lits touristiques.

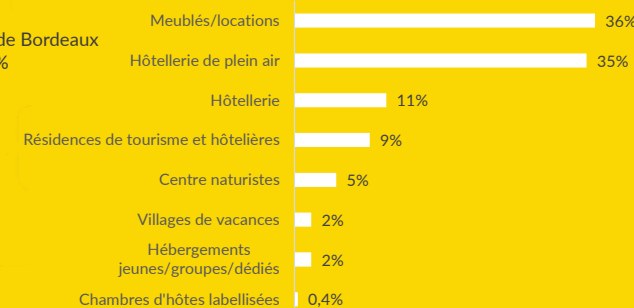


Répartition des lits touristiques par territoire en 2019

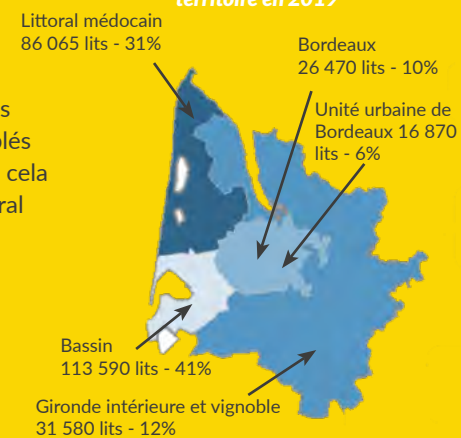
Les résidences secondaires sont définies par l'INSEE comme des logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés (ou à louer) pour les séjours touristiques. En Gironde, cela représente 274 575 lits dont plus de 30 % sur le littoral Médocain.

La forte attractivité du littoral médocain impacte énormément la production de déchets que ce soit pour les longs séjours ou les visites à la journée des habitants du périmètre départemental.

Répartition des lits marchands par catégorie en 2019



Répartition des lits en résidences secondaire par territoire en 2019





UNE MISSION, DEUX STRUCTURES



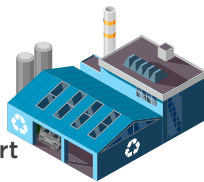
Établissement public

Service administratif et financier
Service Prévention des déchets et Communication
Service des Professionnels
Service Accueil, livraison et maintenance des bacs
Service technique Exploitation des différents sites

53 agents permanents
5 postes saisonniers

Neuf déchèteries
Une recyclerie

Un quai de transfert des recyclables
Une plateforme de compostage
Un centre de stockage des déchets



Société publique locale qui assure la collecte des déchets en porte à porte et en apport volontaire sur l'ensemble du territoire pour le compte du syndicat.

Service de collecte
Service administratif

de 44 employés hors saison
à 70 employés en saison estivale



de 14 bennes hors saison
à 23 bennes saison estivale
+ 3 camions grues
pour la collecte du Verre

MOMENTS CLÉS

- Décembre 1986** : création du SMICOTOM par les quatre communautés de communes du Nord Médoc - fusion en 2 CDC en janvier 2017.
- 1990** : début de l'enfouissement sur le site à Naujac-sur-Mer.
- 1996 à 1998** : création progressive du réseau de 9 déchèteries.
- 28 mars 2000** : début de la collecte sélective au porte à porte sur 5 flux (ordures ménagères, alimentaires, emballages, verre et papier).
- 2003** : construction du centre de tri à Saint-Laurent-Médoc - Il est opérationnel en janvier 2004.
- Novembre 2004** : création de la SEMMGED. Reprise en régie par le SMICOTOM - contrôle à 96 %.
- 2006** : mise en place d'un réseau de captage des événements de biogaz et d'une torchère d'une capacité de 250 m³/h. Ces travaux marquent la fin de la mise en conformité du site à Naujac-sur-Mer.
- 2014** : remise aux normes du réseau des déchèteries.
- 2015** : mise en place d'un service prévention des déchets et instauration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
- 2017** : création d'une recyclerie en faveur du développement du réemploi.
- Mars 2019** : arrêt de l'activité de tri au profit de la création d'un centre de tri mutualisé en lien avec la préparation de l'extension des consignes de tri. Le centre de tri devient alors quai de transfert des recyclables à Saint Laurent Médoc
- Mai 2019** : arrêt de la collecte du verre au porte à porte au profit d'une collecte en apport volontaire.
- 2020** : installation de panneaux photovoltaïques sur les anciens casiers d'enfouissement. Exploitation par Valorem. Et travaux d'extension de La Recyclerie.
- Octobre 2021** : instauration d'un identifiant d'accès aux déchèteries pour mise en oeuvre en 2022.
- Septembre 2021** : rachat de l'unité de valorisation des biogaz
- 2022** : Mise en place d'une prestation de broyage des déchets verts à domicile + mise en place d'une filière de collecte et traitement du plâtre et une autre d'amiante.

03. LA COLLECTE DES DÉCHETS

À DOMICILE ET EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

04



LA SOCIÉTÉ DE COLLECTE SEMMGED



La SEMMGED, société publique locale créée par le SMICOTOM, assure la collecte des déchets à domicile et sur les points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire pour le compte du syndicat.

En 2022, les ménages du territoire SMICOTOM sont dotés de 3 bacs :

- bac pour les emballages et le papier,
- bac pour les déchets alimentaires. Il est fourni avec un bio seau et des sacs compostables. La dotation est fixée à 6 rouleaux de sacs compostables par foyer et par an (récupérable en mairie).
- bac pour les ordures ménagères résiduelles (OMR).

La collecte des ordures ménagères et des déchets alimentaires s'effectuent grâce à des bennes bi-compartmentées (2 flux de déchets collectés simultanément).

De plus, la SEMMGED effectue la collecte des quelques 500 bornes à verre dispatchées sur le territoire et des points d'apport volontaire pour les ordures ménagères et les emballages installés dans l'hyper centre de Pauillac en 2020 et l'hyper centre de Lesparre Médoc et Montalivet en 2022.

LA COLLECTE À DOMICILE ET DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

La collecte des déchets a été établie en respectant des données démographiques liées à la densité de population afin d'optimiser les déplacements. Les densités de population suivent la typologie du territoire. Ainsi, trois zones ont été distinguées : urbaines et semi-urbaines, touristiques et rurales.

Pour les ménages

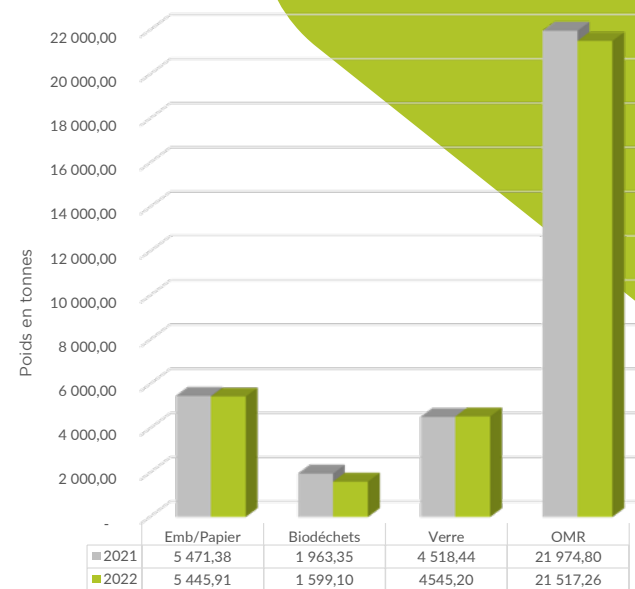
Communes	Contexte	OMR/Alim Fréquence	Emb/Pap Fréquence
Lesparre-Médoc, Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Laurent-Médoc (Bourg), Saint-Vivien-de-Médoc, Cissac-Médoc	Urbain et semi-urbain	1 fois par semaine	1 fois par semaine
Carcans, Grayan-et-l'Hôpital, Hourtin, Lacanau, Le Verdon-sur-Mer, Soulac-sur-Mer, Vendays bourg et Montalivet	Touristique	1 fois par semaine hors saison 2 fois par semaine saison estivale	1 fois semaine
Bégadan, Blaignan, Civrac-en-Médoc, Couquègues, Gaillan-en-Médoc, Jau Dignac-et-Loirac, Naujac-sur-Mer, Ordonnac, Prignac-en-Médoc, Queyrac, St-Christoly-Médoc, St-Germain-d'Esteuil, St-Julien Beychevelle, St-Sauveur, St-Seurin de Cadourne, St-Yzans-de-Médoc, Talais, Valeyrc, Vensac, Vertheuil, et les écarts de Saint-Laurent Médoc et Vendays	Rural	1 fois semaine	1 fois tous les 15 jours

Pour les professionnels sur les communes touristiques en période estivale

Communes	Contexte	OMR/Alim Fréquence	Emb/Pap Fréquence
Lesparre-Médoc, Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Laurent-Médoc (Bourg), Saint-Vivien-de-Médoc	Peu touristique	2 fois par semaine	1 fois par semaine
Grayan-et-L'Hôpital (bourg), Naujac-sur-Mer, Vensac	Touristique	3 fois par semaine	1 fois par semaine
Carcans, Grayan et L'Hôpital (Euronat, Le Gulp), Hourtin, Lacanau, Le-Verdon-sur-Mer, Soulac-sur-Mer, Vendays bourg et Montalivet	Très touristique	7 fois par semaine	1 fois par semaine pour les commerces 2 fois par semaine pour les hébergements

LES QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2022

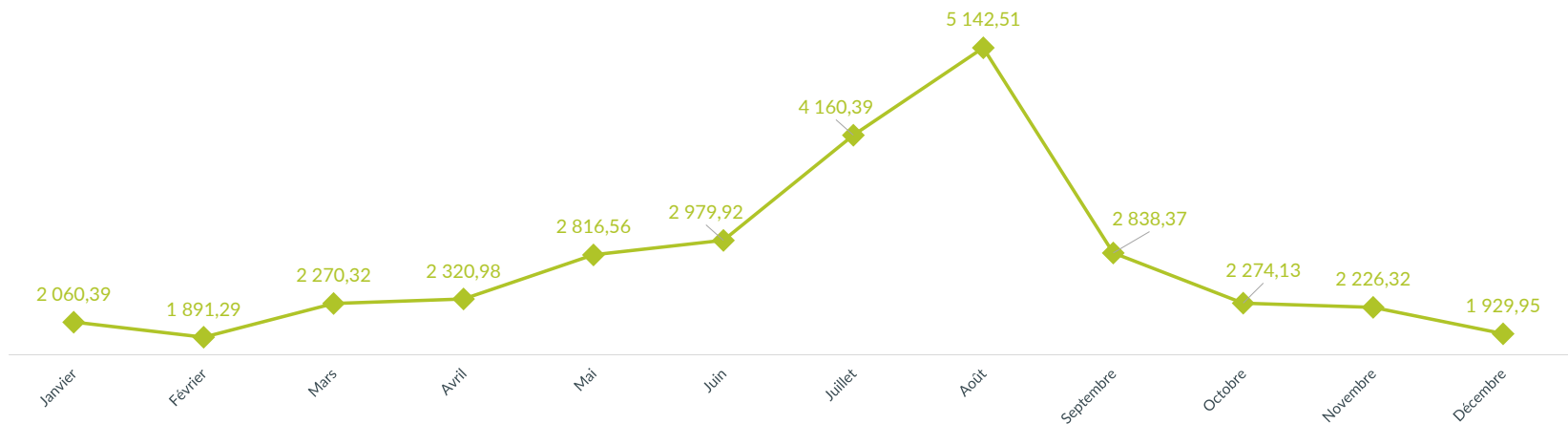
	OMR	Déchets alimentaires	Emb-Pap	Verre	Total	% valorisable
Janvier	1 325.10	91.35	362.20	281.74	2 060.39	36%
Février	1 217.65	99.30	331.98	242.36	1 891.29	36%
Mars	1 450.20	160.60	411.54	247.98	2 270.32	36%
Avril	1 480.65	154.85	422.00	263.48	2 320.98	36%
Mai	1 826.50	204.40	444.52	341.14	2 816.56	35%
Juin	1 910.80	176.80	508.62	383.70	2 979.92	36%
Juillet	2 793.20	138.75	591.72	636.72	4 160.39	33%
Août	3 506.45	110.80	713.38	811.88	5 142.51	32%
Septembre	1 902.35	103.00	484.24	348.78	2 838.37	33%
Octobre	1 468.75	152.00	388.06	265.32	2 274.13	35%
Novembre	1 372.25	116.85	407.84	329.38	2 226.32	38%
Décembre	1 263.35	90.40	379.82	196.38	1 929.95	35%
Collecte soutien S				196.34		
TOTAL tonnes	21 517.25	1 599.10	5 445.92	4 545.20	33 107.47	35%
TOTAL/hab	262.29 KG	19.49 KG	66.38 KG	55.40 KG	403.57 KG	
TOTAL/foyer	402.48 KG	29.91 KG	101.87 KG	85.02 KG	619.28 KG	



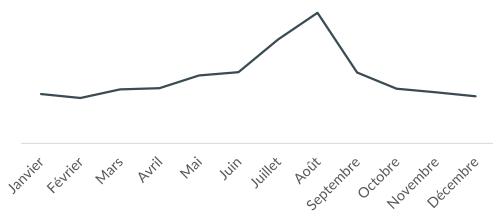
La production de déchets sur les emballages/papier stagne. Celle sur les déchets alimentaires connaît une baisse considérable probablement due à des campagnes de refus de collecte des déchets verts ligneux (non intégrées dans les consignes de tri). La collecte des ordures ménagères connaît une baisse même si elle reste très élevée. En effet, nous considérons que 30% des déchets valorisables se trouvent dans le bac noir faute d'avoir été triés. Le verre continue d'augmenter années après années.

COURBE GLOBALE DE PRODUCTION DE DÉCHETS PAR MOIS

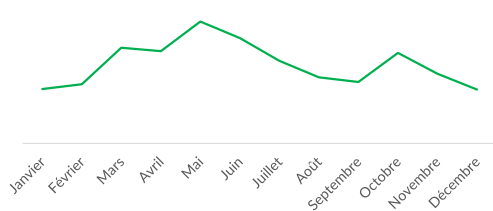
La caractéristique touristique et commerciale du littoral induit des variations dans les tonnages collectés.



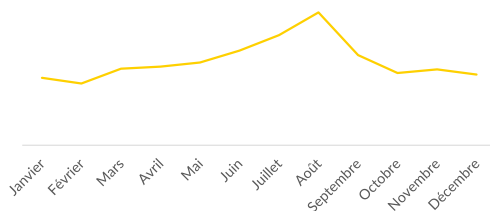
COURBE DE PRODUCTION DE DÉCHETS PAR FLUX ET PAR MOIS (TENDANCE DES MOUVEMENTS)



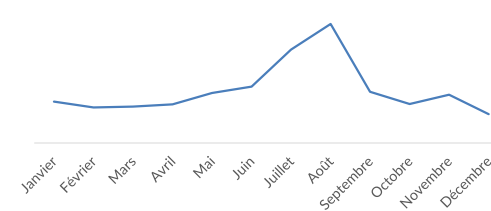
ORDURES MÉNAGÈRES



DÉCHETS ALIMENTAIRES



EMBALLAGES/PAPIER

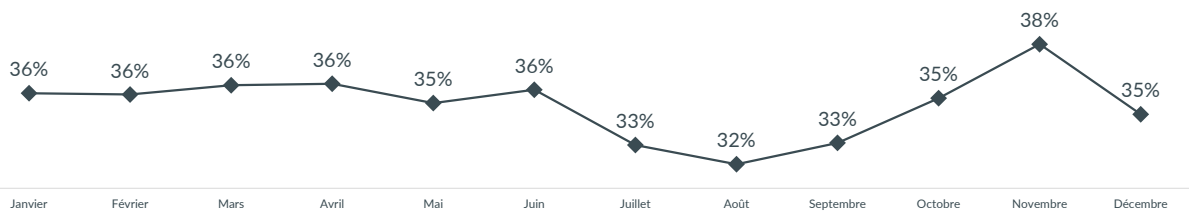


VERRE

On remarque bien la saisonnalité des flux OMR, Emballages/papier et Verre avec une augmentation au pic de l'été.

La production de déchets alimentaires est quant à elle, influée par la saison printanière et sa période de tonte (autorisée en petite quantité). Les établissements touristiques ne disposant pas de bac vert, la production de déchets alimentaires n'est pas impactée.

ÉVOLUTION DU TAUX DE VALORISATION



On appelle taux de valorisation la part des déchets recyclables ou valorisables par rapport à la quantité totale de déchets collectés. On remarque clairement que le taux de valorisation diminue lorsque la production touristique augmente. Cette période correspond à l'augmentation des déchets provenant des activités commerciales (hébergements touristiques et commerces) mais aussi des services techniques (déchets issus de lieux publics).



33 107 tonnes
de déchets collectés
soit
403.57 kg/habitant
ou
619.28 kg/foyer



811 726 km
parcourus

39 828 heures de
collecte

5 677 tournées de
collecte



4 704 011 €
Coût de collecte

TONNAGES COLLECTÉS PAR COMMUNE

	OMR	Alim	Emb-Pap	Verre	Total	% valori- sable
Begadan	254.05	31.35	66.96	/	352.36	28%
Blaignan	83.36	6.4	17.95	/	107.71	23%
Carcans	1 531.20	111.55	321.82	/	1964.57	22%
Cissac M	434.35	45.55	174.56	/	654.46	34%
Civrac M	127.64	12.83	43.20	/	183.67	31%
Couquègues	89.80	6.89	19.34	/	116.03	23%
Gaillan M	526.20	52.50	161.18	/	739.88	29%
Grayan et L'H	374.95	43.70	128.72	/	547.37	31%
Hourtin	1 357.05	179.65	411.90	/	1 948.60	30%
Jau Dignac L	252.22	21.44	67.98	/	341.64	26%
Lacanaud	3 545.05	212.90	739.86	/	4 497.81	21%
Le Verdon M	712.90	38.85	182.09	/	933.84	24%
Lesparre M	1 501.50	146.95	451.16	/	2 099.61	28%
Naujac M	304.15	19.30	84.57	/	408.02	25%
Ordonnac	108.21	9.50	30.84	/	148.55	27%
Pauillac	1 326.40	59.65	332.46	/	1 718.51	23%
Prignac	53.11	3.20	16.38	/	72.69	27%
Queyrac	326.50	41.30	94.88	/	462.68	29%
Soulac M	1 759.70	110.70	398.87	/	2 269.27	22%
St Christoly M	118.60	9.11	25.54	/	153.25	23%
St Estephe	439.15	28.65	135.82	/	603.62	27%
St Germain d'E	296.20	23.20	83.04	/	402.44	26%
St Julien B	332.10	9.35	47.28	/	388.73	15%
St Laurent M	660.85	54.20	161.38	/	1 069.24	38%
St Sauveur	285.49	17.20	86.42	/	389.11	27%
St Seurin de C	175.29	15.40	46.45	/	237.14	26%
St Vivien M	640.55	54.20	161.38	/	856.13	25%
St Yzans M	99.61	10.02	30.07	/	139.70	29%
Talais	166.63	14.16	54.25	/	235.04	29%
Valeyrcac	141.50	13.68	37.53	/	192.71	27%
Vendays M	1 417.10	106.70	285.90	/	1 809.70	22%
Vensac	276.35	26.72	86.43	/	389.50	29%
Vertheuil	410.70	27.30	83.18	/	521.18	21%
Bornes	322.95	0.35	28.48	4 545.20	4 896.98	93%
CHM	468.25	/	78.26	78.26	546.51	14%
Euronat	380.05	/	70.02	70.02	450.07	16%
Le Gurg	131.20	/	23.77	/	154.97	15%
Le pin sec	86.35	/	17.83	/	196.34	17%



LE RÉSEAU

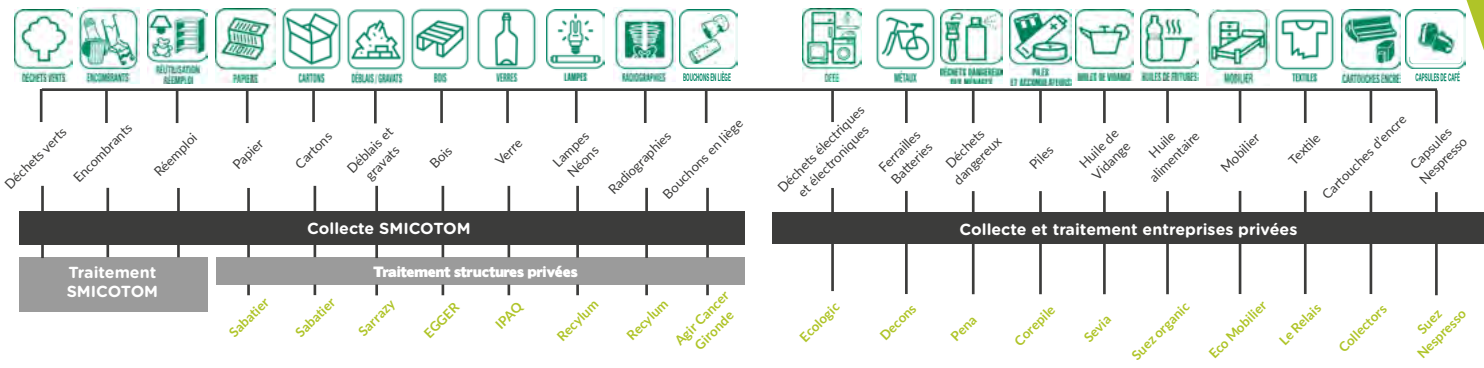
Construites entre 1996 et 1998, le SMICOTOM dispose d'un réseau de neuf déchèteries réparties sur le territoire. Avec un ratio de déchèteries de 1 pour 6 420 habitants, le réseau du SMICOTOM est qualifié de desserte de proximité. (moyenne nationale 2017 : 1 déchèterie pour 19 965 habitants.) Les déchèteries sont gérées par des gardiens. Leur rôle est d'accueillir, contrôler les entrées, orienter les usagers et commander les enlèvements des caissons de déchets auprès du service de transport. Leur présence est essentielle à la qualité et gestion de la quantité de déchets.

LE FONCTIONNEMENT

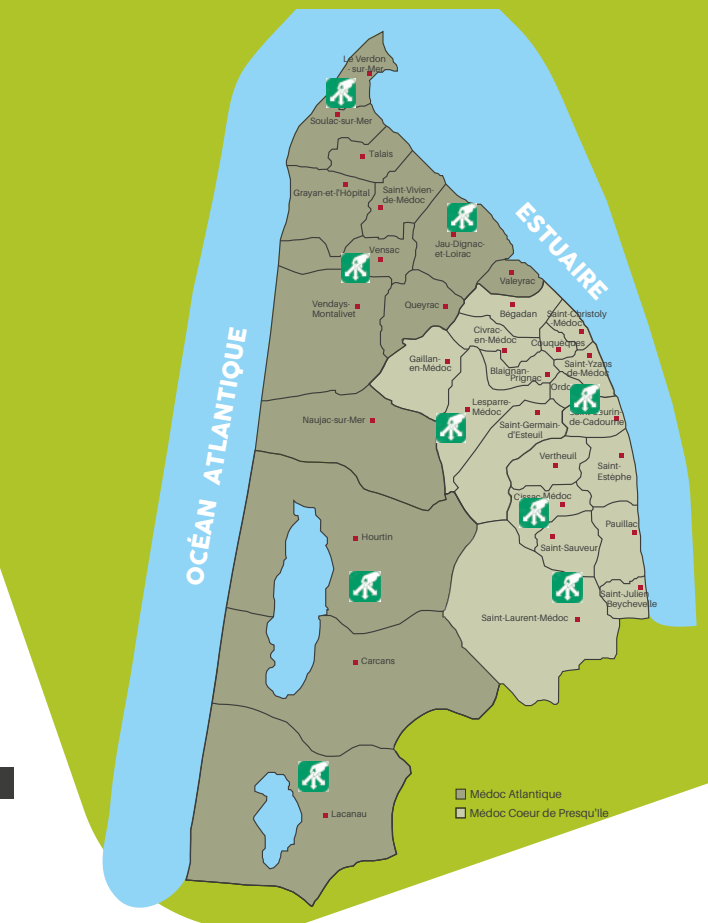
Le fonctionnement des déchèteries est régi par un règlement précisant :

- les conditions d'accès générales pour les particuliers et les professionnels,
- les déchets acceptés ou refusés,
- les volumes autorisés,
- les conditions d'accès des véhicules,
- les attentes concernant le comportement des usagers,
- le gardiennage et l'accueil des usagers,
- les infractions au règlement.

LES FLUX ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DÉPOSÉS



MAILLAGE DE PROXIMITÉ DES DÉCHÈTERIES SUR LE TERRITOIRE



LES QUANTITÉS DÉPOSÉES EN 2022

Le SMICOTOM autorise (après demande d'autorisation écrite) les particuliers à déposer certains déchets au centre de stockage à Naujac-sur-Mer lorsque le volume est supérieur à celui autorisé en déchèterie ou lorsque le véhicule ne passe pas sous le portique de la déchèterie. Aussi, les données en tiennent compte. Pour 2022 cela représente 143.65 tonnes.

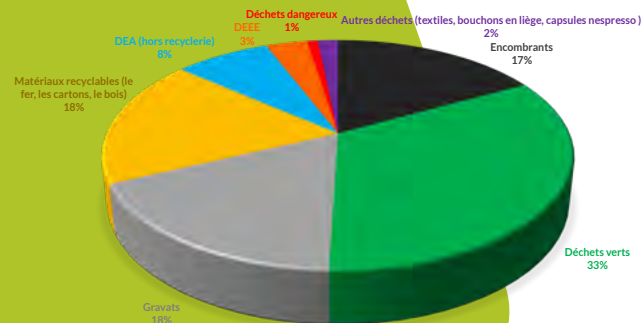
Tonnages	2021	2022	Écart en tonnes
Encombrants	4 346.35	3 994.85	-351.50
Déchets verts	9 693.20	7 823.65	-1 869.55
Ferrailles	1 787.15	1 340.70	-446.45
Cartons	586.80	533.05	-53.75
Gravats	5 151.20	4 112.30	-1 038.90
Bois	3 429.70	2 370.10	-1 059.60
Huiles alimentaires	6.45	6.23	-0.22
Huiles de vidange	55.35	39.51	-15.84
Piles	4.97	5.22	0.25
Batteries	31.78	25.65	-6.13
DMS (déchets dangereux)	186.63	174.44	-12.20
Radiographies	0.15	0	-0.15
Lampes Néons	2.16	1.50	-0.66
DEEE + cartouches imp	847.43	793.61	-53.26
Textiles	351.86	336.91	-14.95
Bouchons en liège	1.00	1.00	0
DEA (mobilier)	1876.30	1 831.28	-45.02
Capsules Nespresso	6.18	6.54	0.36
Total	28 364.66	23 396.53	-4 968.13

Les données de collecte du Textile sont globales sur l'ensemble des bornes disséminées sur le territoire.

ACTU 2022 : UN CONTRÔLE D'ACCÈS IMPACTANT

Les tonnages déposés en déchèteries connaissent une baisse significative générale en raison de la mise en place d'un contrôle d'accès. En effet, en octobre 2021, le syndicat a mis en place une identification par foyer des passages en déchèteries par QR Code. Les objectifs étaient :

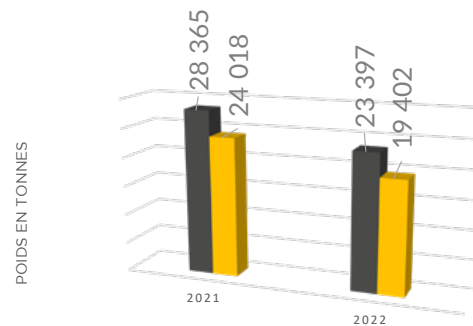
- de s'assurer de la provenance des visiteurs. Beaucoup de dépôts étaient d'usagers hors territoire notamment les déchèteries limitrophes avec d'autres collectivités,
- d'identifier et de faire contribuer les professionnels utilisant les déchèteries pour évacuer leurs déchets d'activités économiques sans contribuer au coût de traitement.
- de moderniser les installations afin de comptabiliser les passages. Jusqu'alors, le comptage se faisait manuellement sur feuille,
- d'inciter les usagers à mieux réguler les visites en déchèterie en optimisant le volume de leurs véhicules avant tout déplacement.



Le flux des déchets verts reste le flux principal même s'il connaît une baisse considérable.

L'instauration d'un contrôle d'accès associé à la mise en place d'une prestation de broyage des déchets verts à domicile en 2022 permet une réduction de près de 20 % du tonnage

RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE PAR TYPOLOGIE



	2021	2022
Tonnage total	28 365	23 397
Tonnage valorisé	24 018	19 402

FRÉQUENTATION EN 2022

Déchèteries	2020	2021	2022
Cissac-Médoc	15 502	22 860	17 846
Hourtin	32 221	35 735	30 459
Jau-Dignac-et-Loirac	9 897	13 268	13 475
Lacatau	40 269	47 595	33 752
Lesparre-Médoc	44 009	49 100	28 518
Le Verdon-sur-Mer	28 798	34 277	38 209
Ordonnac	6 996	8 510	8 312
Saint-Laurent-Médoc	24 198	31 204	23 409
Vensac	27 363	30 609	28 935
Total	229 253	273 158	222 915
Poids moyen / visiteur	103 kg	104 kg	105 kg
Poids moyen / foyer	449kg	535 kg	438 kg

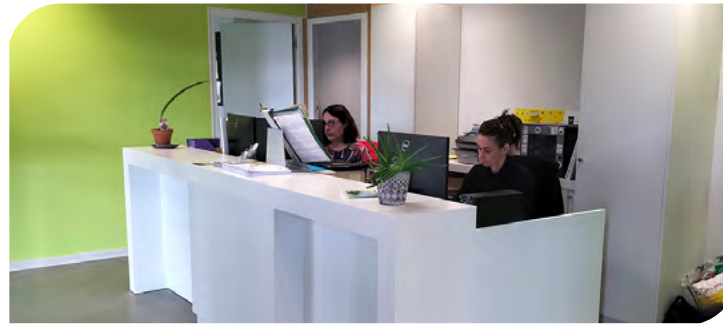
L'instauration de l'identifiant d'accès a conduit à une réduction significative de la fréquentation des déchèteries et des tonnages pris en charge en deça même de 2020, année pendant laquelle les déchèteries avaient été fermées pendant 7 semaines (COVID).

222 915 visiteurs

285 kg par habitant de production de déchets

1 527 844 € Coût de fonctionnement

438 kg par foyer de production de déchets



LA GESTION DES BACS DE COLLECTE

La gestion des bacs de collecte est réalisée en régie. Le SMICOTOM gère un parc de **193 919** bacs sur son territoire.

Les interventions sur les bacs sont de différents ordres :

- livraisons maisons neuves;
- opérations de remplacement (bacs cassés, changements de dotation, restitutions bacs non utilisés);
- opérations de maintenance (remplacements de couvercles et roues).

Type d'interventions	en 2022
Livraison maisons neuves	377
Opérations de maintenance de bacs	943
Opérations de remplacements de bacs (bacs cassés, changement de dotation, restitution bacs non utilisés)	2 722
Recupération de bacs/maintenance à l'accueil de Saint Laurent	201
Total interventions	4 243

Bacs	en 2022
Nombre de bacs livrés	5 049
Nombre de bacs retirés	2 808

LA GESTION DES ERREURS DE TRI ET INCIDENTS DE COLLECTE

Gestion des refus de collecte référencés par la société de collecte	Quantité
Nombre de refus signalés total	2 704
dont erreurs de tri	2 324
dont bacs tassés	215
dont bacs non conformes	74

Traitement des refus	Quantité
Refus traités	1 561
dont eu en ligne	320
dont message téléphonique	258
Refus non traités : contact non abouti (pas de numéro de téléphone, mauvais numéro, pas de messagerie).	1 143

Gestion des incidents de collecte référencés par la société de collecte	Quantité
Problèmes de stationnement	60
Travaux	61
Passage impossible (élagage en cours ...)	3
Bacs non sortis	21
Raison non identifiée	68
Bacs cassés pendant la collecte	75
TOTAL	288

Réclamations réceptionnés par les usagers	Quantité
Nombre	1831
dont oubli de collecte	89

LA GESTION DES ERREURS DE TRI : UN IMPÉRATIF QUALITATIF ET FINANCIER

Le SMICOTOM n'est pas simple pourvoyeur de déchets. Au delà des obligations réglementaires, il doit répondre à des impératifs qualitatifs liés à la stratégie de traitement des déchets.

D'une part, le coût :

Tout déchet a un coût de collecte et de traitement. Un déchet jeté dans le mauvais bac va, de fait, engendrer un surcoût de traitement sous forme de pénalités par le repreneur et de facturation de la réorientation du déchet mal jeté.

D'autre part, la quantité :

Le SMICOTOM a obtenu l'autorisation d'exploiter son centre de stockage jusqu'en 2035 mais avec l'obligation de réduire les déchets enfouis de 50% à partir de 2025. Si nous ne parvenons pas à réduire nos déchets et à les trier correctement, tous les tonnages au dessus des 17 500 tonnes produits annuellement devront être réorientés vers d'autres traitements beaucoup plus coûteux à la charge du SMICOTOM (transport + incinération).

La qualité du tri est donc essentielle. Le service de collecte assure donc un contrôle qualitatif du tri avant de collecter les bacs. En cas de déchet non conforme, il appose un refus de collecte sur le bac, le caractérise et le transmet au service Accueil et Maintenance qui contacte les usagers pour rappeler les consignes de tri.



LA COLLECTE DES DÉCHETS NON MÉNAGERS

Le SMICOTOM propose aux professionnels d'accéder au service au porte à porte permettant la prise en charge des déchets assimilés à ceux des ménages. Ce service est régi par un système de facturation spécifique appelé **redevance spéciale**.

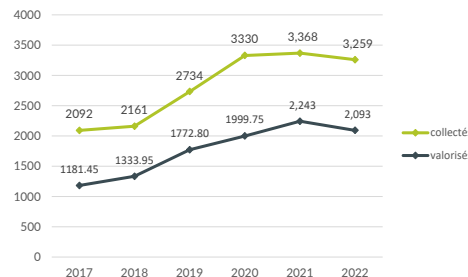
En plus du service au porte à porte, le SMICOTOM permet aux professionnels d'accéder aux sites de traitement.

- AU PORTE À PORTE

Type de professionnels sous redevance	Nombre d'établissements
Collectivités, établissements publics	77
Grandes et moyennes surfaces	28
Restaurants	152
Campings	62
Villages - Colonies de vacances	18
Autres activités	507
Total	844

- AU CENTRE DE STOCKAGE ET AU QUAI DE TRANSFERT

Quai de transfert	Tonnages
Cartons	122.05
Films plastique	21.20
Emballages/papier	16.06
Verre	36.94
Déchets industriels banals	1 132.15
Ordures ménagères résiduelles	33.09
Bois	746.70
Gravats	59.25
Déchets verts	1 089.10
Fer	2.00
Total	3 258.54



Les données de collecte au porte à porte ne peuvent être quantifiées car elles ne peuvent être dissociées des collectes des particuliers. Les dépôts en déchèterie sont autorisés pour les professionnels à hauteur de 1m³ par semaine. Le contrôle d'accès informatique via QR Code permettra dès 2023 de disposer de données séparées sur la fréquentation des déchèteries des professionnels.

En 2022, le SMICOTOM a pris en charge sur ses 2 sites de traitement 3 258.54 tonnes de déchets issus d'activités professionnelles. Parmi les déchets réceptionnés, 2 093,30 tonnes ont été valorisés dans des filières de recyclage.

LA CONTRIBUTION DES PROFESSIONNELS : LA REDEVANCE SPÉCIALE

Le Code de l'Environnement précise que les professionnels sont responsables devant la loi des déchets produits par leurs activités et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, et valorisés ou éliminés.

La responsabilité est portée par ce que l'on appelle la Redevance Spéciale. Elle a pour objectif de financer le service public rendu aux professionnels et d'établir ainsi une équité entre les usagers : les professionnels doivent participer à hauteur du service rendu, contrairement aux ménages, qui paient ce service uniquement au travers des impôts locaux.

L'institution de la redevance spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifié à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

La collecte des professionnels fonctionne dans les mêmes conditions que celle des particuliers.

Les bacs sont obligatoirement ceux fournis par le SMICOTOM. Tout autre contenant acheté par d'autres intermédiaires et n'étant pas référencé au SMICOTOM, ne sera pas collecté.

La mise à disposition des bacs est comprise dans le calcul de la redevance, sauf pour les déchets non recyclables qui restent à la charge du redevable.

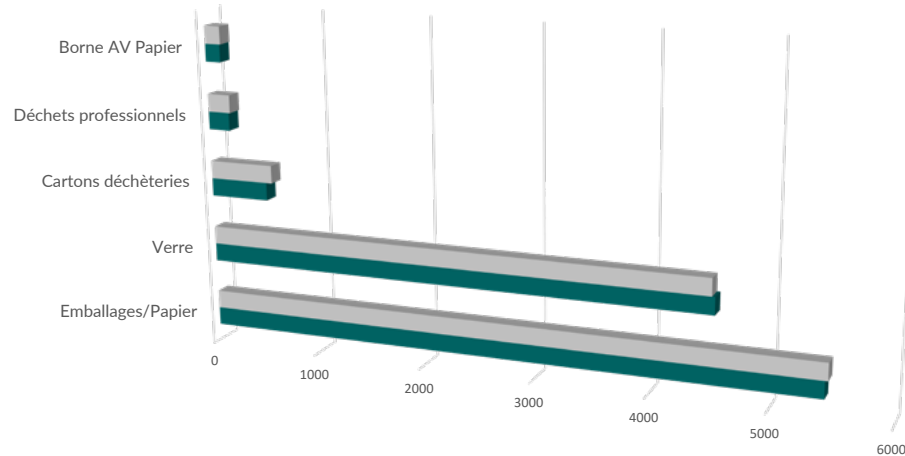
04. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

LE QUAI DE TRANSFERT DES RECYCLABLES

12



LES DÉCHETS ENTRANTS



	Emballages/Papier	Verre	Cartons déchèteries	Déchets professionnels	Borne AV Papier
■ 2021	5 471	4 518	586	208	145
■ 2022	5 446	4 545	533	196	139

Les déchets professionnels sont les cartons, les films plastiques, emballages et verre apportés directement sur le site à Saint Laurent Médoc et les cartons déposés à Naujac-sur-Mer rapatriés par la suite sur le quai de transfert.

LES DÉCHETS SORTANTS

Matériaux	Poids en 2021	Poids en 2022	Filière
Acier	173.26	189.16	Decons
Aluminium	19.09	10.38	Véolia Propreté
Cartons	1 371.03	2 192.09	Revipac
Briques alimentaires	45.01	58.11	Véolia Propreté
PEHD	122.46	92.06	Valorplast
PET Clair	257.88	235.84	Valorplast
PET Coloré	64.38	27.92	Valorplast
Papier + gros magasins	1 861.44	2 000.96	Sabatier
Verre	4 648.04	4 678.82	OI Manufacturing
Films en plastique	26.06	0.00	Pena
ERREURS DE TRI	1 548.00	1 456.00	INCINERATION
Total	10 136.66	10 941.35	

LES PERFORMANCES PAR MATÉRIAUX

Matériaux	Performances en kg/an/hab	Performances en kg/an/hab Département Gironde 2021
Emballages légers (cartons, acier et plastique)	27.11	21
Papier	24.39	16.1
Verre	57.03	38
Total	108.54	84.80

La performance par matériaux est calculée à partir des tonnages évacués chez les recycleurs. Le SMICOTOM a une performance de recyclage supérieure à la moyenne départementale.

10 858 tonnes de déchets réceptionnés sur le quai de transfert.



27 % de taux de refus 1 456 étaient des erreurs de tri
-> réorientation
-> pénalités
-> surcoût



1 801 719 € Coût de traitement

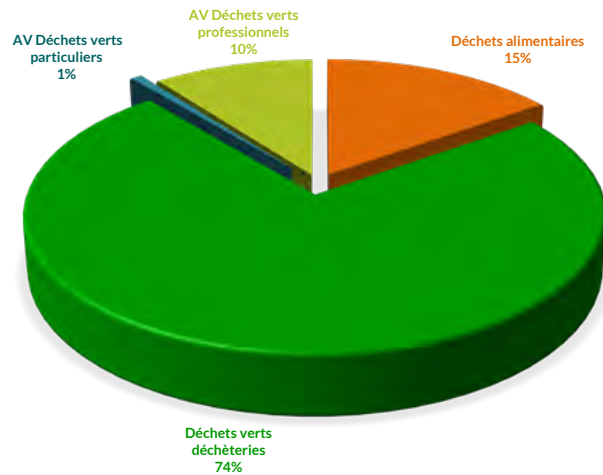




LES DÉCHETS ENTRANTS

Déchets traités en tonnes	Poids en 2021	Poids en 2022	Ecart
Déchets alimentaires : bac vert ¹	1 963.35	1 599.10	- 364.25
Déchets verts (déchèteries) ²	9 608.00	7 750.60	- 1 857.40
Déchets verts Apport Volontaire CET ³	1 179.70	1 162.15	- 17.55
dont particuliers	85.20	73.05	- 12.15
dont professionnels	1 094.50	1 089.10	- 5.40
Total	12 751.05	10 511.85	- 2 239.20

¹ le tonnage de la collecte au porte à porte augmenté des collectes spécifiques liées à des événements.
² le tonnage des déchets des déchèteries
³ déchets verts déposés directement sur le site (professionnels + particuliers sous couvert d'une autorisation).



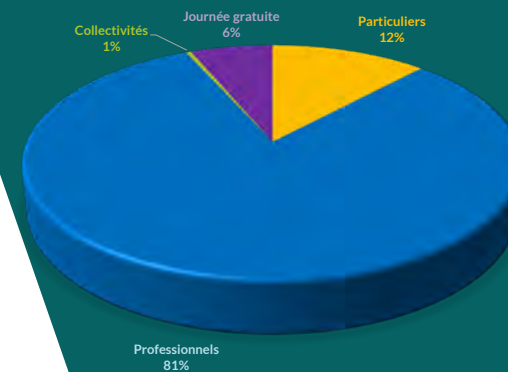
146 kg
de déchets verts
par foyer

19 kg/hab
ou **30 kg/foyer**
de production de
déchets alimentaires

360 816 €
Coût de
traitement

LE PRODUIT ET LES DÉCHETS SORTANTS

	Poids en 2021	Poids en 2022
Vente de compost	4 612	5 281
Engazonnement casier	0	0
Refus de criblage bio déchets	434	170
Refus de criblage déchets verts	998	580
Perte de masse de compostage	3 827	3 154
Remis en début de traitement	0	0
Estimation du stock au 31/12	3 300	3 770
Total	13 171	12 955



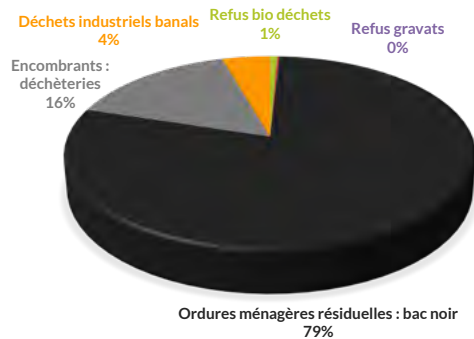
Le refus de criblage de la plateforme de compostage (bois non décomposé) est utilisé comme matériaux de recouvrement dans le centre de stockage. Il est valorisé en étant déposé sur les déchets enfouis (nappage). Il permet de limiter les nuisances olfactives et les envols. Le compost du Smicotom rencontre du succès auprès des particuliers du territoire mais également des professionnels puisqu'il répond aux exigences des normes européennes.

04. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS L'ENFOUISSEMENT 14



RÉPARTITION DES TONNAGES ENFOUIS

Déchets enfouis en tonnes	Poids en 2021	Poids en 2022	Ecart
Refus de déchets alimentaires	433.80	169.60	- 264.20
Refus gravats	16.00	53.40	37.40
Ordures Ménagères Résiduelles (bac noir)	21 974.80	20 160.54	- 1 814.26
Encombrants (déchèteries)	4 346.35	3 994.85	- 351.50
Déchets industriels banals (Professionnels)	1 125.00	1 132.15	7.15
Total	27 895.95	25 510.54	- 2 385.41

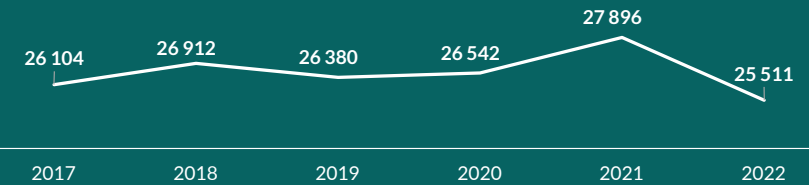


Le Smicotom a l'autorisation, par arrêté préfectoral complémentaire en date du 21/10/2019, d'exploiter le site jusqu'en 2035. Toutefois, elle est assortie d'une réduction de capacité d'enfouissement échelonnée :

- à partir de 2022 : 26 300 tonnes / an
- à partir de 2025 : 17 500 tonnes / an

Il devient donc impératif de réduire la quantité de déchets enfouis. Le Smicotom a pris des orientations stratégiques depuis quelques années afin de permettre l'atteinte de ces contraintes. Toutefois, le syndicat n'y arrivera pas seul et les usagers ont un rôle à jouer en terme de réduction de leur production de déchets et des gestes de tri.

ÉVOLUTION DES TONNAGES ENFOUIS



Le Smicotom a amorcé une diminution des tonnages enfouis sur le site à Naujac-sur-Mer. Cette baisse est consécutive à la réduction de la capacité d'enfouissement du site et aucunement à une réduction significative de la production de déchets sur le territoire.

2022 : UNE EXTERNALISATION DES TONNAGES EN SURPLUS OBLIGATOIRE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

En 2022, le besoin en enfouissement aurait dû être de 26 900 tonnes soit 600 tonnes au dessus de la capacité annuelle. La gestion des tonnages entrant au fur et à mesure de l'année a contraint le syndicat à externaliser une partie de ses tonnages afin de s'assurer de ne pas dépasser cette capacité.

Ainsi, le syndicat a externalisé :

1 385.30 TONNES
d'ordures ménagères

75 kg

d'encombrants par foyer déposés par les particuliers



262 kg/hab
ou 402 kg/foyer de production d'ordures ménagères

2 775 145 €

Coût de traitement de l'enfouissement



04. NOUVELLE COLLECTE POUR TRAITEMENT SPÉCIFIQUE 15



L'AMIANTE

Tous les déchets d'amiante sont des déchets dangereux. Ceux-ci ne peuvent pas être recyclés mais doivent suivre une filière d'élimination adaptée.

Depuis le 4 juillet, le SMICOTOM rend disponible la collecte sur le centre de traitement à Naujac-sur-Mer et le quai de transfert à Saint-Laurent-Médoc sur demande préalable et prise de rendez-vous.

Ce nouveau service a été rendu accessible aux particuliers et professionnels du territoire et aux professionnels effectuant des chantiers sur la zone d'intervention du syndicat.

De quels déchets d'amiante parlent-on ?

Autorisés : amiante ciment ou lié tels que : plaques ondulées, plaques supports de tuile, ardoises, produits plans, tuyaux canalisations, jardinières.

Non autorisés : amiante floquée tels que calorifugeage, faux plafonds contenant de l'amiante, dalles vinyles, tous les matériaux contenant de l'amiante friable.

Ces déchets doivent être gérés par des professionnels agréés.



LE PLÂTRE

Le 30 mai 2022, le Smicotom a mis en place une nouvelle filière de déchets de chantiers pour les professionnels du bâtiment.

Le plâtre, jusqu'alors destiné à l'enfouissement, fera l'objet d'un tri séparé afin de ne pas être enfoui sur le site à Naujac-sur-Mer.

Pourquoi trier les déchets Plâtres de chantiers ?

La réglementation : une directive cadre déchet européenne et la loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de valorisation des déchets du BTP à hauteur de 70% depuis 2020 -> ecologie.gouv.fr

Économie : pour une entreprise de pose, recycler c'est économiser jusqu'à 40% du coût de gestion des déchets de plâtre, en réduisant la part des déchets enfouis.

Mis à l'enfouissement pour 94 € + 40 € (TGAP) soit 134 € la tonne, il n'en coûtera désormais que 80 € la tonne s'il est mis dans la benne dédiée soit 40% d'économie.

Le dépôt du plâtre

Des bennes dédiées sont installées sur les sites de traitement :

- centre de stockage à Naujac-sur-Mer,
- quai de transfert des recyclables à Saint-Laurent-Médoc.

**18 dépôts en 2022
pour un total
de 14.16 tonnes**

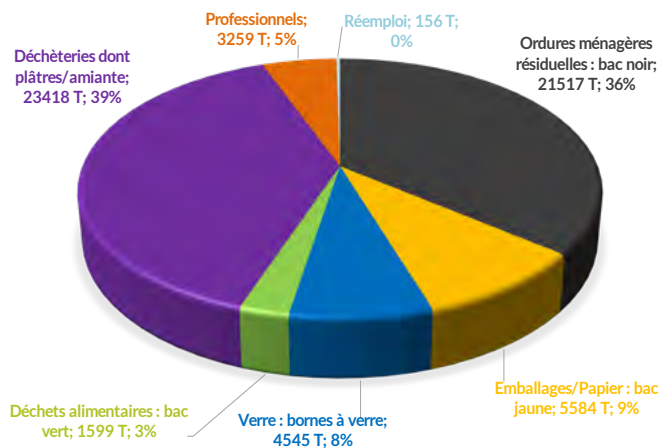
**40 dépôts
en 2022**

**pour un
total de
12.53
tonnes**

05. COLLECTE ET VALORISATION



RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS



RATIO DE PRODUCTION DE DÉCHETS

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS PAR TYPE DE COLLECTE

	Performances en kg/hab			
	Nationales (2017)	Régionales (2017)	Départem. (2017)	SMICOTOM
OMR	261	244	243	262
Collectes séparées ¹	104	99	98	143
Déchèteries	149	204	181	286
Total	514	547	523	691

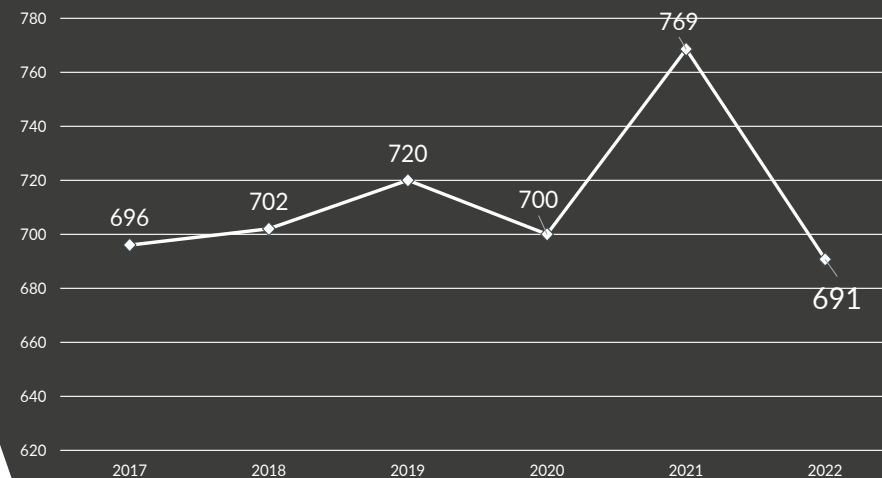
¹ collectes séparées : collectes de déchets valorisables (emballages/papiers, verre, déchets alimentaires)
Sources données nationales, régionales et départementales : SINOE

SYNTHÈSE DES PERFORMANCES PAR FLUX (HORS DÉCHÈTERIES)

	Performances en kg/hab			
	Nationales (2017)	Régionales (2017)	Départem. (2017)	SMICOTOM
OMR	261	244	243	262
Verre	29	34	30	55
Emballages/Papier	47	54	56	68
Déchets alim.	17	8	10	19
Total	355	380	523	405

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

	Performances en kg/hab									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères résiduelles	259	262	263	265	271	272	266	262	270	262
Collectes séparées ¹	148	147	149	148	152	151	149	146	149	143
Déchèteries	209	220	225	239	273	279	305	292	349	286
Total	616	629	637	652	696	702	720	700	769	691



Ces données ne tiennent pas compte de la production de déchets des activités économiques hors collecte (dépôt des professionnels à Naujac sur Mer et Saint Laurent Médoc).

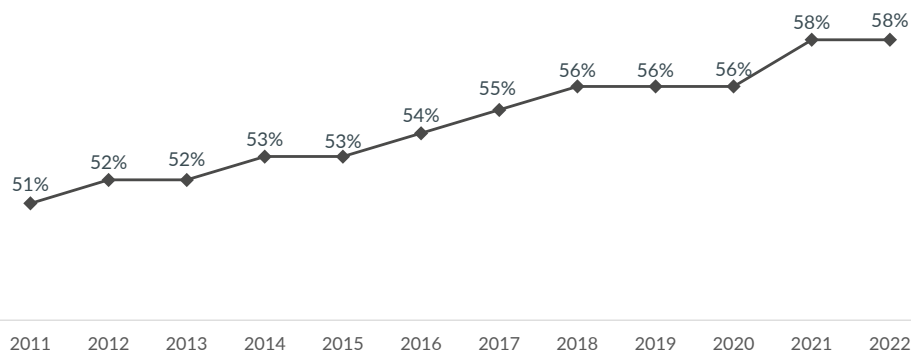
LE TAUX DE VALORISATION

QUANTITATIVEMENT

	OMR	Emb. Papier	Verre	Déchets alimentaires	Déchèteries Amiante Plâtres	Pros	Réemploi	Total
Tonnages collectés	21 517	5 584	4 545	1 599	23 423	3 259	156	60 085
Tonnages dirigés vers une filière de valorisation	1 390	5 584	4 545	1 599	19 416	2 093	156	34 784
Taux de valorisation	6 %	100 %	100 % ¹	100 % ^c	83 %	64 %	100 % ²	58 %

¹ D'un point de vue quantitatif, 100% des collectes sélectives sont dirigées vers une filière de valorisation. Ces déchets sont ensuite traités qualitativement.

² Tonnages collectés et traités



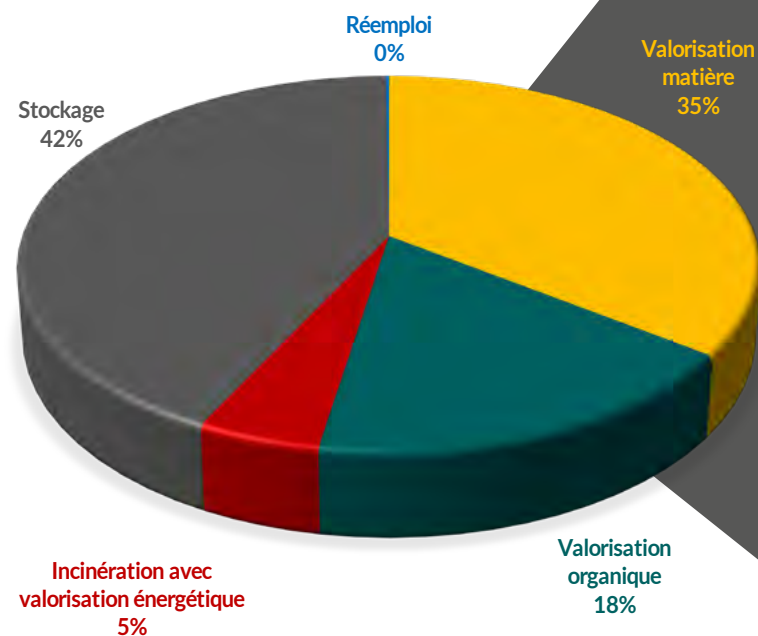
QUALITATIVEMENT

	OMR	Emb. Papier	Verre	Déchets alimentaires	Déchèteries	Pros	Réemploi	Total
Tonnages collectés	21 517	5 584	4 545	1 599	23 423	3 259	156	60 085
Tonnages valorisés	1 390	4 129	1 430	1 430	19 362	2 093	98	33 047
Taux de valorisation	6 %	74 %	89 %	89 %	83 %	64 %	63 %	55 %

Une fois orientées vers les filières de valorisation, les collectes sélectives sont impactées par des refus de traitement.

ORIENTATION DES DÉCHETS COLLECTÉS

Valorisation matière	Valorisation organique	Incinération avec valorisation énergétique	Stockage	Réemploi	TOTAL
21 119	10 512	2 846	25 511	98	60 085



La valorisation matière est le recyclage des plastiques recyclables, papiers, verre, bois, métaux, cartons, ...

La valorisation organique correspond à la valorisation par compostage des déchets de jardin et de cuisine.

La valorisation énergétique correspond à l'incinération avec production d'électricité des Déchets Ménagers Spéciaux (ce sont des produits dangereux pour la santé et l'environnement).

Le réemploi est la part, toutes matières confondues, sur laquelle nous avons agi pour éviter l'apparition du déchet grâce à l'exploitation de La Recyclerie. (Les données du réemploi sont présentées dans l'onglet économie circulaire.)

Le stockage correspond à l'enfouissement.



LES ACTIONS ET INDICATEURS DE RÉALISATION DU PLPDMA

SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Objectif : sensibiliser les enfants au tri, à la réduction des déchets et à la protection de l'environnement en général de façon ludique.

Type d'animations	Résultats 2022	
	Nombre	Effectifs
Animations dans les établissements	77	1 489
Visites du centre d'enfouissement + animations	19	445
Total	96	1 934

Historique données globales antérieures	Résultats	
	Nombre	Effectifs
2017	47	1 123
2018	58	1 264
2019	86	2 054
2020	47	1 054
2021	47	1 003

Le Smicotom a débuté les animations dans les écoles en 2008. En 2022, les animations ont retrouvé la quantité et l'effectif record d'avant COVID.

SENSIBILISATION TOUT PUBLIC

Objectif : sensibiliser le consommateur sur les pratiques raisonnées d'achat, de cuisine, de réemploi... et de gestion des déchets.

Type de sensibilisation	Résultats 2022	
	Nombre	Effectifs
Nombre de stands montés à l'extérieur	9	/
Visites de sites	24	491
Total	33	/

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ATELIERS EN FAVEUR DU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Objectif : favoriser le changement de comportement face à la consommation, le gaspillage et le tri

Ateliers	Résultats	
	Nombre	Effectifs
2020	11	94
2021	10	54
2022	28	139
Total cumulé	49	287

En 2015, le SMICOTOM adoptait un programme local de prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) avec l'aide du Département de la Gironde.

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention des déchets consiste à développer des actions visant à éviter, réduire, voire retarder l'apparition d'un déchet mais également limiter sa nocivité et faciliter son traitement.

La prévention concerne donc chaque étape de la vie d'un produit, de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente.

La place de la prévention au SMICOTOM

Après un premier programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de 2015 à 2020, le syndicat a adopté un nouveau programme pour 2021-2026.

Considérant l'objectif de réduction de 15% en 2030 par rapport à 2010, le Smicotom doit atteindre une production de déchets par habitant de 520 kg en 2030.

Un PLPDMA étant établi pour 6 ans, le Smicotom se fixe comme objectif d'atteindre 10% de réduction à l'horizon 2026 soit 550 kg/habitant.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Objectifs : être exemplaire en terme de production et gestion de déchets; réduire les déchets des administrations; valoriser l'image du territoire, de ses collectivités locales et agents territoriaux.

Établissements accompagnés	
En 2022	Clinique de Lesparre-Médoc, École de Cissac-Médoc, École d'Hourtin, École Mousset Pauillac

SOUTIEN DES ÉCO-MANIFESTATIONS

Objectifs : accompagner les porteurs d'évènements dans la gestion des déchets de sa manifestation; apporter un soutien matériel (totems, gobelets, bacs...)

Depuis 2019, le Smicotom a mis en place un partenariat avec l'ESAT de Villambis pour le stockage et le nettoyage de gobelets réutilisables. Le Smicotom s'est également doté de 5 totems de tri mobiles destinés à faciliter le tri sur les manifestations. Ces dispositifs ont été impactés par la crise sanitaire de 2020. Toutefois, en 2022, ces prêts ont pris de l'ampleur.

Prêt de Gobelets	Nombre de prêts	Quantité prêtée
2020	5	2 430
2021	4	3 850
2022	19	13 300

Prêt de totems	Nombre de prêts	Quantité prêtée
2020	5	25
2021	6	25
2022	13	50

DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE EN HABITAT PAVILLONNAIRE

Objectifs : proposer une information, des méthodes et techniques aux habitants du territoire afin de favoriser la gestion de proximité de leur biodéchets ; favoriser la pratique du compostage en facilitant l'acquisition du matériel.

	Distribution des composteurs	
	Q. distribuées	Q. cumulées
2022	188	1 122

AUTRES ACTIONS EFFECTUÉES PRÉCÉDEMMENT, EN COURS OU NON OBSERVÉES

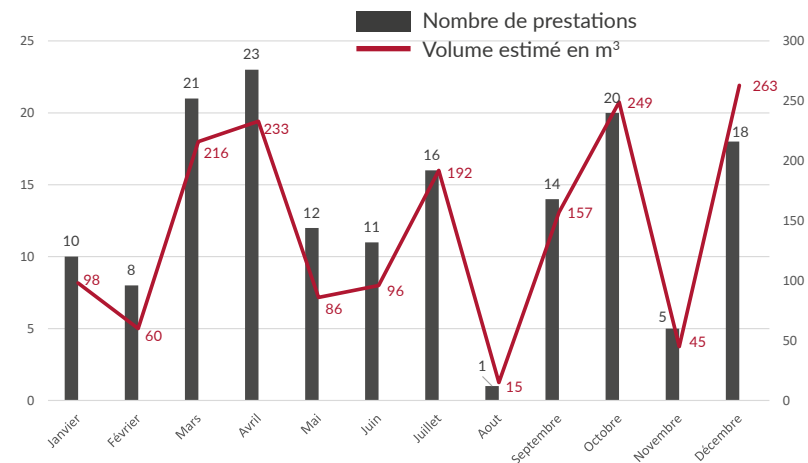
- Redéfinition du positionnement et évolution de l'identité visuelle du syndicat : réalisée en 2021
- Assurer la promotion des gestes et la diffusion de l'information : constante
- Favoriser l'émergence de l'économie circulaire dans les projets de territoire : pas d'observation en 2022
- Accompagnement des professionnels : angle communication effectué en 2021
- Étudier la création en Médoc d'une plateforme uniquement dédiée au réemploi des matériaux de construction : pas d'obs.
- Étudier la mise en place de la redevance incitative : étude en cours
- Mettre en place un contrôle d'accès en déchèterie : réalisé en 2021
- Extension des consignes de tri et mise en place de la collecte incitative : en cours
- Réduction de l'impact de l'activité touristique : en cours

DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE BROYAGE À DOMICILE

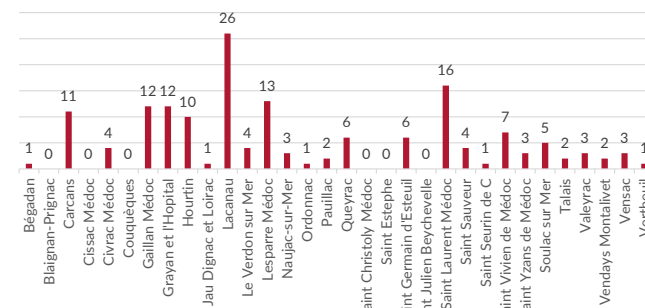
Objectifs : valoriser le déchet vert sur son lieu de production ; éradiquer la pratique du brûlage à l'air libre ; faciliter la pratique du compostage domestique ; sensibiliser aux techniques alternatives d'un jardinage pauvre en déchets, plus naturel, économe en eau et intrants chimiques ; diminuer le poids des déchets verts déposés en déchèterie.

Projet majeur mené en 2021, le Smicotom a lancé une prestation de broyage des déchets verts à domicile via marché public à partir de janvier 2022. L'entreprise Med'Loc a répondu au cahier des charges du syndicat.

Les conditions d'utilisation de ce service sont présentées sur le site internet du syndicat. Le syndicat finance une part fixe de la prestation. Le particulier règle la part restant due au prestataire. 50% seront éligibles au crédit d'impôt.



Sur 197 demandes de prestations en 2022, 159 ont été réalisées, 29 ajournées (annulations) et 9 refusées (non éligibles).

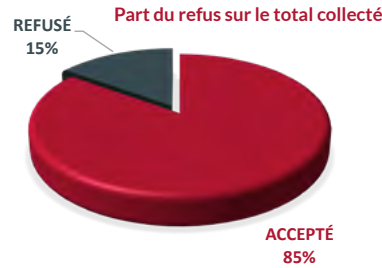


Localisation des demandes

06. LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

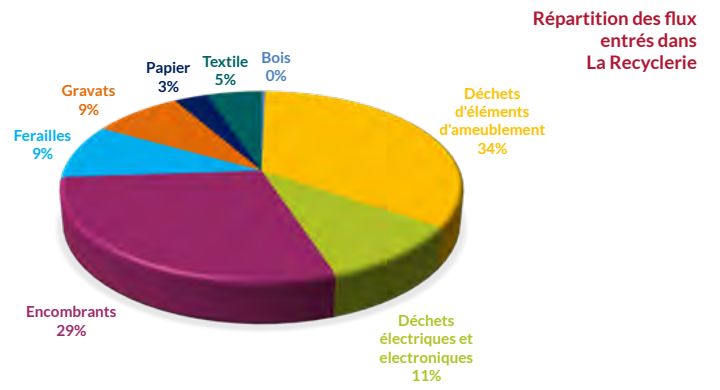


Outil de prévention des déchets, La Recyclerie est une exploitation qui a vu le jour en 2017 et qui s'inscrit dans une démarche de développement d'une économie circulaire et solidaire dans le Médoc.



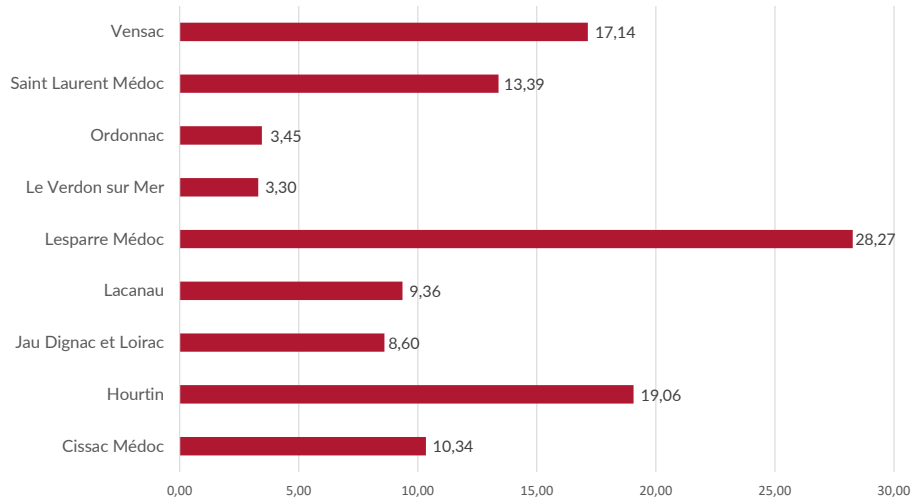
Les objets entrés dans la recyclerie sont triés, nettoyés, testés et enregistrés avant stockage pour vente.

La part refusée est réorientée dans les flux de traitement en fonction des matériaux.

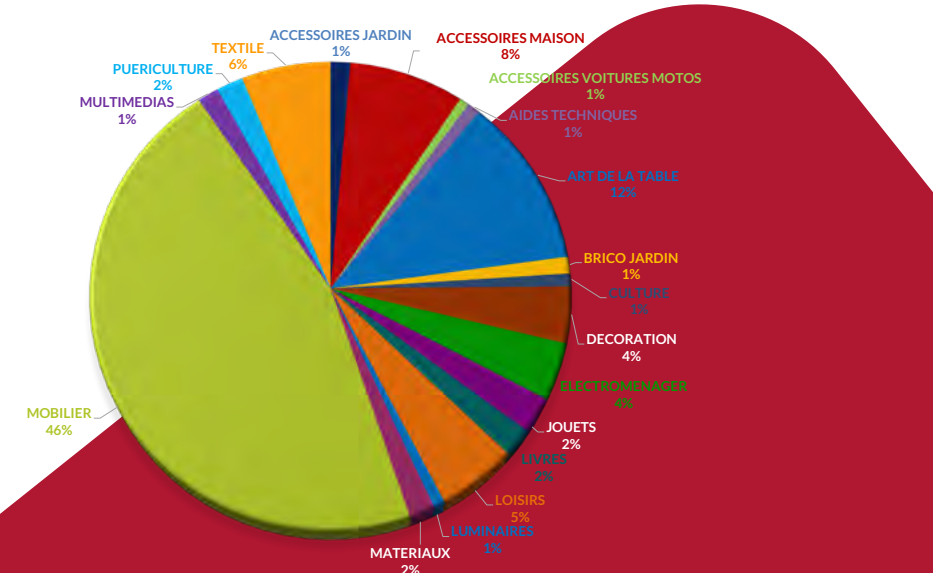


LES DONNÉES DE COLLECTE

	Provenance			Toutes provenances Refus	Total traité
	Déchèteries	Apport volontaire	Collecte à domicile		
Poids en tonnes	132.11	6.81	12.39	24.22	156.33
	132.11 tonnes proposés en boutique				



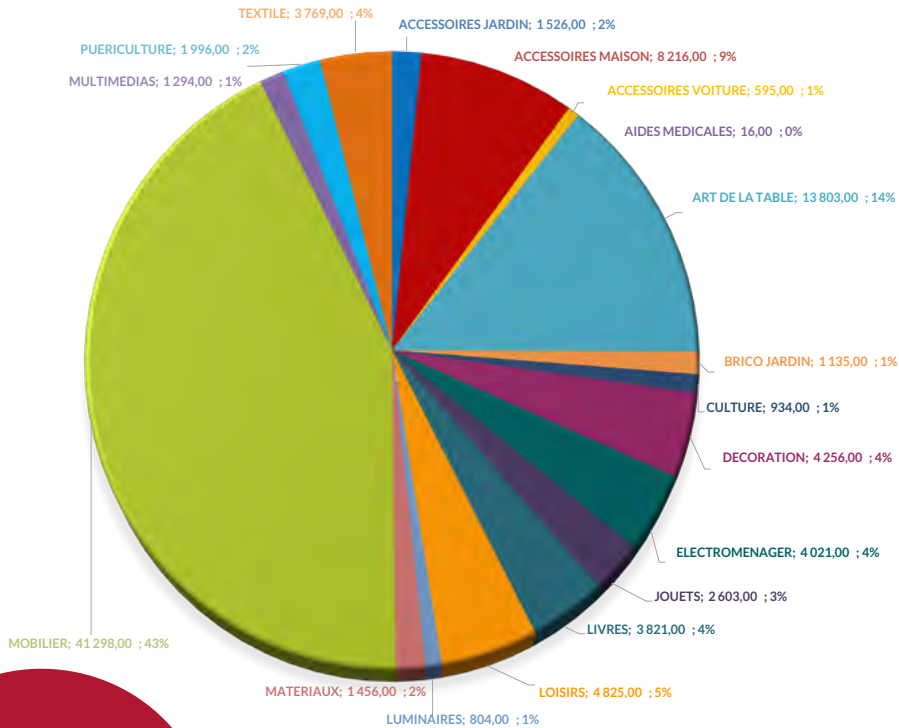
Tonnages collectés en déchèterie par provenance



Répartition des entrées boutique par catégorie

LES DONNÉES DE RÉEMPLOI

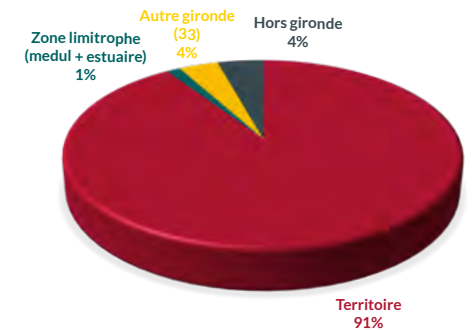
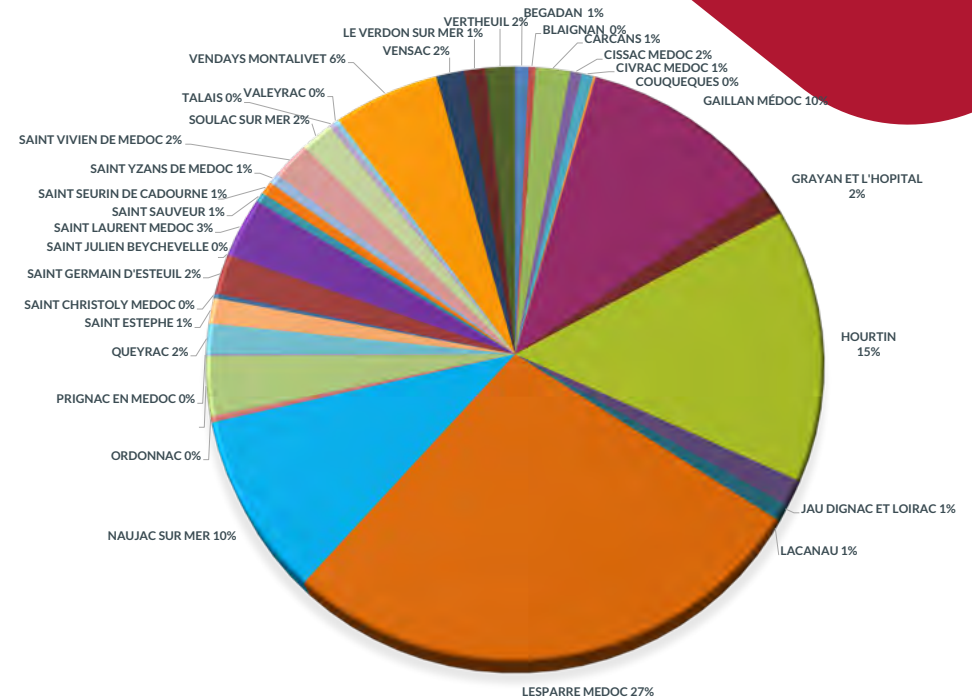
La recyclerie accueille le public tous les mercredis et les premier et troisième (depuis juin 2021) samedis de chaque mois de 10h00 à 17h00. Lors des 76 ouvertures de l'année, La Recyclerie a permis de favoriser le réemploi de 96.4 tonnes d'objets pour un montant de 141 779.02 euros.



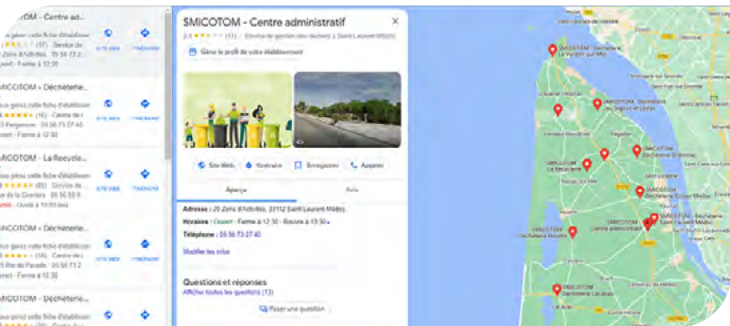
Orientation	Poids en tonnes
Vente boutique	96.37
Partenaire GIHP	0.86
Zone de gratuité	0.31
Interne	0.21
Total	97.75

FRÉQUENTATION DE LA RECYCLERIE

Provenance	Nombre de visiteurs ayant effectué un achat
Territoire SMICOTOM	11 986
Zone limitrophe (Medul. et Médoc Est.)	172
Autre Gironde	494
Hors Gironde	582
Total	13 234



La fréquentation de La Recyclerie est largement locale. 91 % de la clientèle réside sur le territoire du Smicotom



DES SUPPORTS DE COMMUNICATION AU SERVICE DES USAGERS

Le Smicotom dispose d'un service communication dédié qui développe, actualise et diffuse l'information aux différents publics cibles (particuliers, professionnels, collectivités).

Parmi les supports de communication :



Administration d'une page Facebook



Un site internet + lettre d'information numérique mensuelle



Calendrier de collecte + consignes de tri

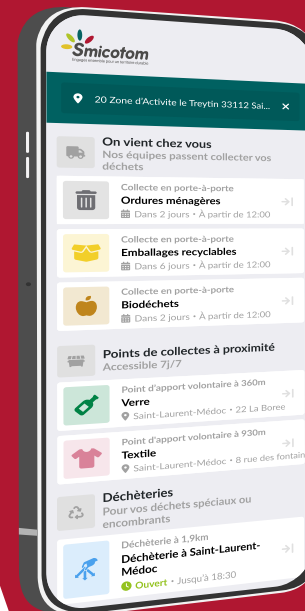


Magazine d'information Juin et Décembre



- Administration des horaires sur Google
- Guide du tri des enfants,
- Calendrier de collecte grand format pour collectivités et entreprises,
- Affiches, flyers,
- Dépliants multilingues,
- Autocollants STOP PUB,
- Autocollants consignes de tri pour les bacs/bio-seaux,
- Autocollants refus de collecte,
- Documents thématiques : compostage, gaspillage, déchets médicamenteux,
- ...

UNE APPLICATION



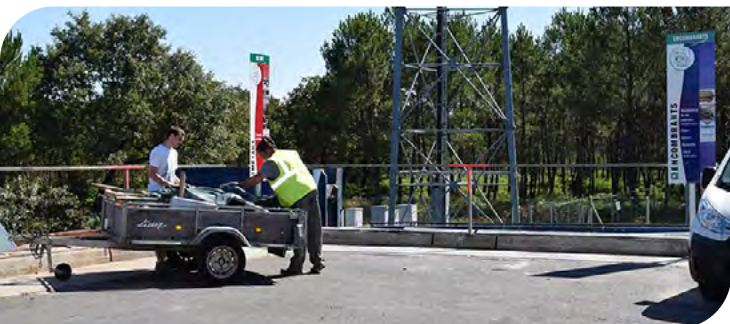
Parce que plus on est informé, mieux on fait, le Smicotom a innové en proposant, depuis 2021, une solution plus interactive et performante sur le service des déchets. Grâce à l'application, tous les habitants bénéficient alors d'une information personnalisée depuis leur adresse ou géolocalisation.

- le calendrier de collecte des différents bacs;
- la localisation des bornes à verre;
- la localisation des bornes textiles;
- les horaires et localisation des déchèteries
- les horaires et localisation des autres sites (plateforme de compostage, centre de stockage, La Recyclerie, le quai de transfert des recyclables).

L'application permet de bénéficier de notifications d'information dit Push sur son téléphone, notamment pour un rappel de collecte afin penser à sortir les bacs.



L'application dispose également d'un générateur de pdf imprimable éditant un calendrier de collecte sur les 6 mois.



LES RESSOURCES HUMAINES EN 2022

AGENTS PERMANENTS
AU 31/12/2022

	Eff. 2022	Statuts				RENFORT ÉTÉ OU MISSION
		FPT	CDD	Ct dt privé	Autres	
Administratif	5	5				
Accueil, livraisons, maintenance	3.5	2.5	1			
Prévention des déchets/Communication	2.5	2.5				6
Service des professionnels	1	1				
Exploitation des sites						
Encadrement technique	2	2				
Quai de transfert	2	2				
CSDU/Plateforme compostage	8.5	8.5				
Déchèteries	12.5	11.5			1	5
Transport	4	3	1			
Recyclerie	9	7		2		
Entretien	3	3				
TOTAL	53	48	2	2	1	11

LES FORMATIONS

Type de formation	Agents	Jours
Autorisation de conduite Chargeuse	5	5
CACES Gerbeur	2	4
Permis B96 remorque	1	2
Riques incendie	12	12
Premiers secours (PSC1)	16	16
Sauveteur secouriste au travail	9	9

Type de formation	Agents	Jours
Formation continue des assistants de prévention	2	2
Soudure	1	1
Initiation et principes de base en électricité	1	1
Habilitation électrique	3	5
Formation intégration catégories A à C	4	20
TOTAL	56	77

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

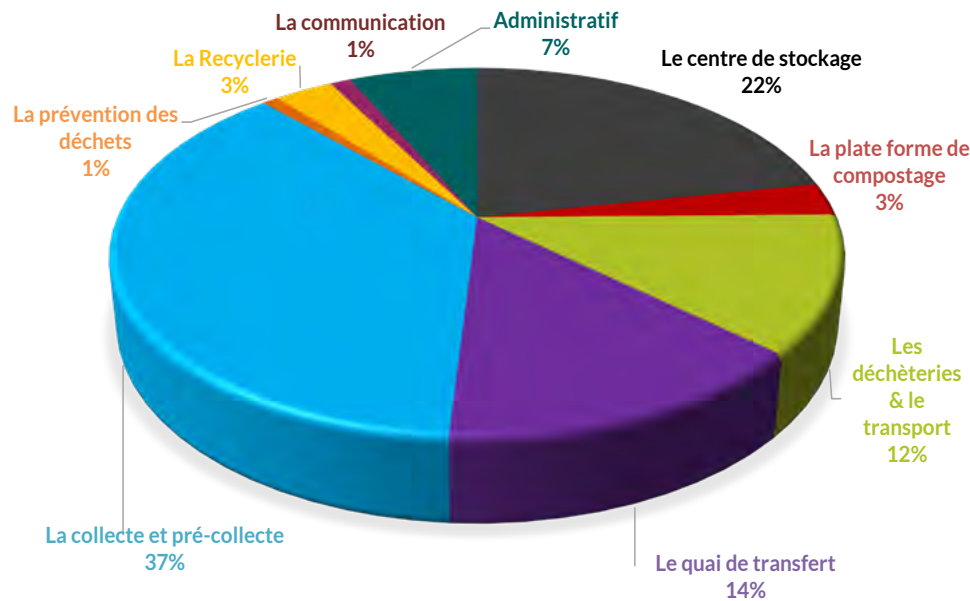
Accidents de travail en jours	2021	2022
Accidents de travail avec arrêt	8	5
Accident de trajet avec arrêt	0	1
TOTAL	9	0
Nombre total en jours	582	693.5

ARRÊTS DE TRAVAIL EN JOURS

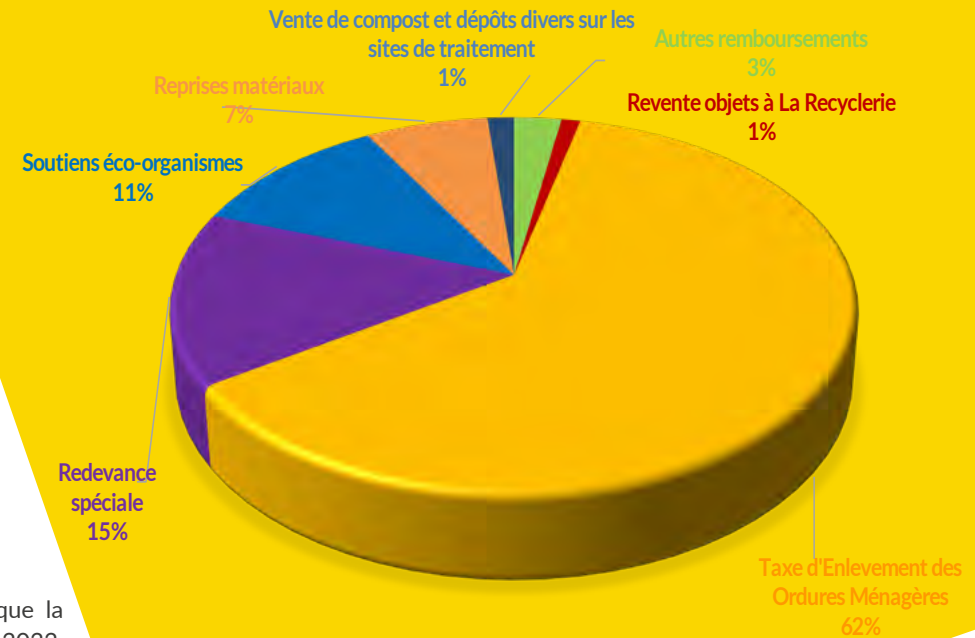
	2021		2022	
	FPT	Non titulaires	FPT	Non titulaires
Congés maladies ordinaires	919	24	768	22
Congés longue maladie	0	0	0	0
Congés de longue durée	0	0	0	0
Congés de présence parentale	0	0	0	0
Accidents de service/travail	214	0	693.5	0
Accidents de trajet	0	0	0	0
Maladie professionnelle	0	0	577	0
Dispo pour raisons de santé	2	0	0	0



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Entre les matériels, l'entretien, l'énergie, les taxes, les charges de personnels et les missions de soutien tel que la communication... les dépenses de gestion des déchets se comptabilisent en millions d'euros. Pour le Smicotom, en 2022, cela représente plus de 12 000 000 euros répartis sur les différentes grandes catégories exprimées ci-dessous.

Ces coûts de fonctionnement sont financés par les producteurs de ces déchets via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (pour les ménages) et la redevance spéciale (pour les professionnels). Le Smicotom va chercher d'autres financements afin de pouvoir réduire le coût de l'impact sur les usagers du service (reprises matériaux et soutiens éco-organismes notamment).

10. SYNTHÈSE

SYNTHÈSE : PRODUCTION DE DÉCHETS

rapporté à l'habitant

Insee janvier 2021



68 kg

rapporté au foyer

Insee janvier 2021



104 kg

19 kg

30 kg

55 kg

85 kg

262 kg

402 kg

286 kg

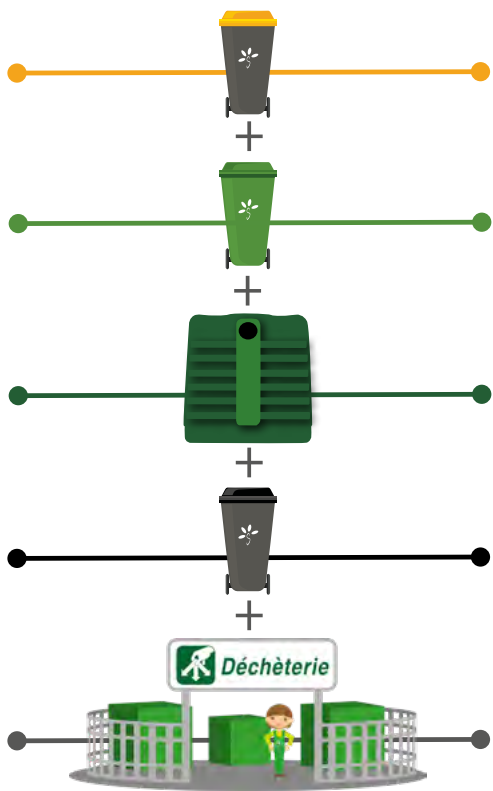
438 kg

691 kg/



=

1060 kg/



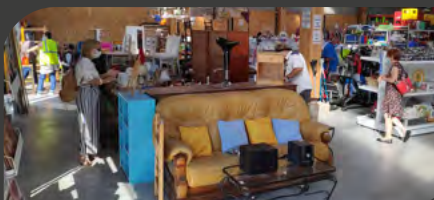
SYNTHÈSE

TRAITEMENT DES DÉCHETS

RÉEMPLOI

Grâce à La Recyclerie

98 tonnes



VALORISATION ORGANIQUE

Grâce au compostage

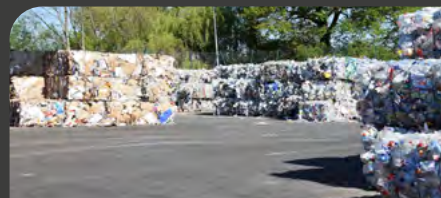
10 512 tonnes



VALORISATION MATIÈRE

Grâce au recyclage

21 119 tonnes



INCINÉRATION

Par VALBOM (Bègles)

2 845 tonnes



STOCKAGE

Par Enfouissement

25 511 tonnes





Engagés ensemble pour un territoire durable